



Le 16 novembre 2004

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Projet de préavis du Comité de direction n°7

Concerne : demande de crédit de Chf. 20'000.- pour la réalisation d'un répertoire des entreprises des communes du district de Nyon

Responsable : Mario-Charles Pertusio

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers

1. Historique et contexte

Dans le cadre de la création du portail internet régional « nyon.ch », il était prévu d'intégrer sous la rubrique « économie » un répertoire des entreprises de la région nyonnaise. Le but étant de faciliter pour les utilisateurs du portail, la recherche d'entreprises actives dans le district de Nyon.

L'idée de départ consistait à exploiter un listing d'entreprises disponible en format Excel auprès du secrétariat régional. Ce répertoire a été complété pour les communes ne disposant pas de ces informations. Les sources de données complémentaires ont été exploitées (pages jaunes, twixtel, registre du commerce,...).

Cependant, après avoir effectué quelques recherches pour définir la structure de l'outil, il est apparu que le système devait intégrer la problématique de la mise à jour pour éviter qu'il ne devienne rapidement inexploitable.

Situation actuelle dans les communes

Lors du tour d'horizon réalisé auprès des communes du district pour compléter le fichier, plusieurs constatations ont été soulevées :

- Quasiment toutes les communes de la région disposent aujourd'hui de listing de sociétés ; mais les informations récoltées diffèrent d'une commune à l'autre.
- Pour des questions de coûts liés à la mise à jour, les données dans les communes sont souvent lacunaires et manquent d'homogénéité.
- En terme d'informations statistiques, les communes sont aujourd'hui tributaires des données du service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS). Or, les dernières données aujourd'hui disponibles datent de 2000 (recensement fédéral), ou 2001 (recensement fédéral des entreprises) ; elles ne répertorient pas d'informations sur les caractéristiques régionales (ex. nombres de frontaliers, ...).

Situation du canton

Il y a maintenant trois ans, le service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) a lancé le projet « pétale ». Ce projet consiste à gérer tous les dossiers et les contacts du service en utilisant une seule base de données. Cet outil a également la particularité d'accéder et d'échanger des données directement avec l'office fédéral de la statistique (OFS).

Il est intéressant de souligner que le projet « pétale » a prévu dès le départ une collaboration avec les communes. L'avantage pour le canton ainsi que pour l'OFS étant d'obtenir des informations à jour grâce à la proximité de la commune avec les entreprises.

2. Importance de l'objet

L'objectif du projet consiste à développer un répertoire des entreprises de la région nyonnaise en le situant dans le prolongement du projet pétale. Un outil totalement intégré avec les données du SELT et de l'OFS permettra de palier à la problématique de la mise à jour, de l'homogénéité et du classement des données.

L'outil permettra également de :

- maintenir à jour une base de données des entreprises des communes et du district
- utiliser ce répertoire comme « vitrine » des activités économiques de la région en faisant figurer sur le portail internet « Nyon et la Région » les entreprises du district
- suivre l'évolution statistique et administrative des entreprises dans le district. Les communes auront accès aux informations de « leurs entreprises » et aux données agrégées de la région.

En outre, l'outil présente les avantages suivants pour les communes et la région :

- Accéder aux données de « pétale » qui concernent la région et mettre les informations de base (ex. adresse, téléphone) des entreprises à disposition du grand public, via le portail régional.
- Centraliser les informations et leur gestion peut permettre une économie d'échelle en terme de ressources humaines, de gestion de projet et d'outils informatiques. Le but étant de rassembler les différentes informations sur une seule base de données (plutôt que 32 fichiers distincts), tout en garantissant des droits d'accès sécurisés et une protection des données pour chaque commune.

Disposer d'une fenêtre sur le site internet des communes pour présenter les entreprises. (Cette possibilité n'est pas incluse dans le budget du projet).

- Selon la « loi sur les activités économiques¹ », les communes devront à terme, tenir à jour un « registre des entreprises » dont les données sont déjà précisées dans le projet. Les entreprises devront s'inscrire auprès de leur commune de résidence (ce qui facilitera la mise à jour des données). Ainsi, ce projet anticipera les obligations générées par la future loi.

3. Calendrier, organisation, financement

Le projet comprend une première phase qui consiste à créer la structure du répertoire en y intégrant les données du fichier Excel. Le masque de saisie et la structure des informations étant parfaitement compatible avec « pétale ».

La deuxième phase vise à créer l'outil de synchronisation et la mise à jour des informations directement par les communes.

¹ « Le projet de loi vient d'être adopté par le Conseil d'Etat. En cas d'acceptation par le Grand Conseil, il prendra le relais, dès 2005, de la loi sur la police du commerce » Communiqué de presse de l'Etat de Vaud, Lausanne le 11/11/2004.

Démarches entreprises à ce jour

- Diverses rencontres avec le SELT qui soutient la région dans cette démarche.
- Vérification des questions liées à la protection des données auprès du service juridique du canton
- Lancement d'un appel d'offre auprès de sociétés informatiques²,

Calendrier

Au vu de l'avancement du projet, nous espérons pouvoir mettre à disposition sur le portail internet les premières données dès 2005. La synchronisation avec le SELT et la mise en jour par les communes se fera dans un deuxième temps.

Financement du projet

Le portail internet développé a prévu un espace pour un répertoire des entreprises, il n'y a pas de coûts supplémentaires, si ce n'est l'intégration graphique des fonctions de recherche. Les coûts du projet sont liés à :

- la création de la base de données
- l'intégration des données du SELT
- la création de l'outil de mise à jour entre nos données et celles du SELT (coût partagé avec le canton)
- la création d'un outil permettant de tirer des statistiques régionales.

Selon les diverses offres reçues, le coût du projet se monte à approx. Chf. 20'000.- pour l'ensemble ces phases. Le choix du prestataire n'est pas encore arrêté.

Courant novembre, le projet a été présenté à la municipalité de la ville de Nyon. Cette dernière a accepté de travailler avec la région à la création du répertoire des entreprises et envisage pour cela une participation à hauteur de 5'000.- ainsi que la participation de son équipe informatique à l'élaboration du projet. Le canton mettra également à disposition des ressources afin de finaliser l'outil de synchronisation des données (entre communes et canton).

En conséquence, la participation réelle du Conseil régionale se montera à Chf 15'000.-.

Le montant nécessaire pour la réalisation d'un répertoire des entreprises s'élève à Chf. 20'000.- imputable au poste 820.3170 « promotion économique régionale».

Il est également envisagé, contre une participation financière, de permettre aux entreprises de présenter plus en détail leurs activités et prestations sur le répertoire. Cette participation sera réinvestie dans l'outil pour le faire évoluer. Ce service fera l'objet, en tant voulu, de discussions spécifiques avec les communes.

4. Conclusions

Le projet de répertoire des entreprises donne l'opportunité aux communes du district d'avoir accès et de pouvoir gérer des informations essentielles sur le tissu économique de la région. En outre, ce projet permet d'anticiper les contraintes liées à la loi sur les activités économiques tout en mettant en place un système de mise à jour des données. Soulignons également que la région de Nyon est pionnière dans cette démarche.

² L'appel d'offre comprenait les objectifs suivants :

1. Intégrer dans le portail internet actuel le répertoire des entreprises du district
2. Mettre en place la possibilité de pouvoir récolter des données sur les entreprises. Ces dernières ne doivent pas être à disposition du grand public mais chaque commune doit disposer d'un accès spécifique à ses données.
3. Permettre le traitement des statistiques sur le développement des activités de la région.
4. Garantir la compatibilité de cette base de données avec celle du SELT/OFS.

L'adoption du présent préavis fait office d'engagement pour les communes à participer au projet. Les communes s'engagent ainsi à mettre à disposition les données des entreprises basées sur leur territoire et à participer à la mise à jour de ces données. Les communes non adhérentes au Conseil régional seront approchées séparément.

En conclusion et en vue de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction n°7-2004 concernant le répertoire des entreprises du District

ouï le rapport de la commission ad hoc

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide 1/ d'accorder le crédit de Chf. 20'000.- pour l'élaboration d'un répertoire des entreprises du district de Nyon

2/ de répartir l'amortissement de Chf. 20'000.- sur 4 ans, en portant au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de Chf 5'000.-.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 novembre 2004, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire

J.-P. Deriaz

P. Freudiger